



Municipalité de Saint-André-Avellin

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Les membres du Conseil de la municipalité ci-dessus mentionnée étudieront lors de la séance du conseil qui se tiendra le 7 août prochain, à 20h00, à la salle du conseil de la Mairie sise au 119 de la rue Principale, la demande de dérogation mineure suivante :

Une dérogation mineure est demandée afin de régulariser la localisation d'une construction accessoire à une habitation, soit un garage empiétant partiellement dans la cour avant, alors que selon le règlement de zonage no. 31-00, à l'article 9.5.1.1., les constructions accessoires ne sont permises que dans la cour arrière et les cours latérales.

Numéro de lot : 5 245 717
Emplacement du lot : 646, Route 323

Lors de la séance du Conseil qui se tiendra le **7 août 2017**, toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Saint-André-Avellin, ce 20^e jour de juillet 2017.

Directrice générale et
Secrétaire-trésorière


M^e Marie-Claude Choquette